

Contacts / renseignements :

Agents traitants : Nadia GHISTE

☎ : 065/40.55.97

Cécile CONTENT

☎ : 065/40.55.98

Agents techniques : Vincent LEKEUX

Stéphanie ABRASSART

☎ : 065/40.55.56

Document à **COMPLETER** et **RENOYER** à :

Service des Travaux
Gestion de la Proximité
Rue Neuve 17
7000 Mons

FORMULAIRE D'INTRODUCTION
DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE

Je soussigné (**propriétaire de l'immeuble concerné**): Monsieur Madame Monsieur et Madame Société

Nom Prénom.....
(en majuscules s.v.p.)

domicilié :
rue/avenue/chaussée/route/chemin/allée/domaine⁽¹⁾ n°

Code postal : Localité :

Tél. :

N° de registre national / N° d'entreprise :

Ai l'honneur de solliciter de l'Administration communale l'autorisation de (à cocher) :

RACCORDEMENT A L'EGOUT PUBLIC

des eaux pluviales

(Remarque : le débordement sur façade n'est pas toléré lorsque le bâti est à même l'alignement du domaine public. Le déversement des eaux pluviales ne peut déborder sur le trottoir, il doit être intégré dans la façade.)

des eaux usées domestiques

OU

DESOBSTRUCTION de mon raccordement à l'égout existant : autorisation d'exécuter des travaux destinés à maintenir en bon état d'écoulement le raccordement à l'égout (art. 91 du Règlement Général de Police arrêté par le Conseil communal de la Ville de Mons le 14/09/2021).

OU

POSE D'UN « T » D'ATTENTE, pour un futur raccordement à l'égout, dans le cadre d'un équipement de projet immobilier.

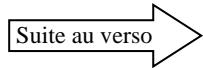
OU

VOUTER UN FOSSE

pour mon immeuble sis (adresse des travaux) :

rue/avenue/chaussée/route/chemin/allée/domaine⁽¹⁾ n° (2)

Code postal : Localité :

Suite au verso 

⁽¹⁾ *Veillez barrer les mentions inutiles*

⁽²⁾ *Si le n° n'est pas encore attribué car Nouvelle Construction, alors indiquer « NC, à côté/en face de la maison n°... »*

Important :

- Les **travaux** sont à effectuer **par les soins et aux frais du demandeur**.
- La délivrance de l'autorisation par la Ville fait l'objet d'une taxe (20 €), d'une redevance (50 €) et de frais d'envoi (un bulletin de versement est transmis en temps opportun).
- L'**autorisation** est **valable pendant 1 an à dater de la décision du Collège communal**.
- **Tous** les champs de ce formulaire doivent **impérativement être complétés** afin que nous puissions traiter votre demande.

Je m'engage à respecter l'arrêté royal du 03/08/1976 portant le règlement général relatif au déversement des eaux usées, le décret de la Région Wallonne du 27/05/2004 relatif au Livre II du Code de l'Environnement et ses arrêtés d'exécution, les dispositions reprises aux articles 90, 91, 92 et 93 du Règlement Général de Police, adopté par le Conseil Communal le 14/09/2021. »

DATE ET SIGNATURE,

RESERVE A L'ADMINISTRATION COMMUNALE

AVIS DU SERVICE VOIRIE :

ZONE PROTEGEE :

- NON
- OUI par :

Egout situé :

Ø :

Radier :

Travaux à exécuter par ouverture / forage

Remise dans l'état initial de :

- l'accotement herbeux / en terre battue
- la voirie en hydrocarboné / pavés / béton
- le trottoir en dalles 30/30 / pavés / terre battue / grenailles / béton /hydrocarboné

- L'avis du Service Public de Wallonie sera requis

- L'avis d'Hainaut Ingénierie Technique sera requis